



MAIRIE DE LANTENAY

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 08 juillet 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 08 juillet 2022 à 19 heures, sur convocation en date du 04 juillet 2022 de Monsieur Jean-Louis BENOIT, Maire.

Étaient présents : Mr BENOIT Jean-Louis - Mr BALLAND Raymond – Mr PERTREUX Anthony – Mr CHEVILLON Kévin- Mme DUNEZAT Sandrine – Mr MIALON Jean-Pierre – Mme PELISSON Georgette – Mr ROLLET Cyril -Mme SAVEY-GENET Evelyne.

Étaient excusés : Mr CHABAUD Michel - Mr PELISSON Alexandre (a donné procuration)

Secrétaire de séance : Mr MIALON Jean-Pierre

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 30 mai 2022. Deux observations sont notées par un membre présent et sont apportées sur ce compte rendu :

- Affouage 2022 : les trois garants sont les suivants : Messieurs BALLAND Raymond – PERTREUX Anthony et ROLLET Cyril.
- Achat parcelles de bois – section ZC – numéros 238 et 240 : les parcelles seront acquises pour la somme de 4 200.00 euros.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

1- Délibération sur le règlement intérieur du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) pour l'année scolaire 2022/2023.

Aucune modification ne sera appliquée sur l'ensemble des articles déjà adoptés sur l'ancien règlement intérieur hormis la modification de l'article 20 concernant les tarifs de la garderie et le prix du repas.

Le prix de la garderie est fixé à 2.60 € la séance.

Le tarif de la cantine est forfaitaire par tranche. Il est porté à connaissance des familles via le tableau ci-dessous :

Nombre d'enfants de la famille inscrits à la cantine	1	2	3
Prix par enfant	6.15 €	5.45 €	4.45 €

Tout repas pris de façon exceptionnelle (non réservation – imprévu), si les conditions permettent de le fournir, sera facturé au tarif unique de 5.90 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

2 – Délibération concernant l'application des frais de dossier pour la rentrée scolaire 2022/2023 :

Il est rappelé dans l'article 19 du règlement intérieur du RPI pour la rentrée 2022/2023 que les familles ayant retourné leur fiche d'inscription au-delà du 30 juin 2022 à 12h00 se verront attribuer le règlement de 10.00 euros par famille. Cette consigne est acceptée à l'unanimité par les membres présents.

3 – Délibération concernant le repas du 14 juillet 2022 :

Les tarifs du repas pour le 14 juillet 2022 sont acceptés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal comme suit :

Adulte	14.00 €
Enfant de moins de 5ans	Gratuit
Enfant jusqu'à 12 ans	7.00 €

4 - Délibération concernant adoption pour le passage comptable à la version « M57 » au 01 janvier 2023 sur le Budget principal :

Dans le cadre de la mise en place du « compte financier unique », la commune va s'engager à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023.

5 – Délibération concernant les travaux d'insonorisation de l'espace « cantine communale » :

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à l'isolation phonique de l'espace « cantine communale ».

Après approbation par la commission communale des travaux et par les 3 maires du RPI, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour réaliser les travaux de fourniture et pose auprès de l'entreprise DECIBEL France pour la somme de 7 000.00 € hors taxes.

6 – Délibération modificative concernant la mission de base – projet « cœur de village » - Création d'un espace associatif multifonctionnel et aménagement d'une salle de réunion :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération initiale du Conseil Municipal en date du 06 septembre 2021 dans laquelle le coût estimatif des travaux se portait à 200 000.00 € H.T et le contrat de la maîtrise d'œuvre estimé à 14 000.00 € HT.

A ce jour le programme de « l'avant projet détaillé » présenté par l'architecte et validé par l'ensemble des conseillers ayant évolué, avec l'ajout de locaux de rangement, de sanitaires et d'une salle multifonctionnelle. Le montant estimatif actuel des travaux est estimé à 375 000.00 € HT.

La revalorisation de la rémunération du Maître d'œuvre est portée à un montant de 39 562.50 € HT.

Après avoir délibéré les membres du Conseil municipal ont adopté la modification du montant du Maître d'œuvre à 6 voix pour et 4 abstentions.

7 – Compte rendu de diverses réunions :

5 – 1 : Réunion du RPI du 10 juin 2022

- Les tarifs de la garderie inchangés.
- Plages horaires du matin et soir inchangées.
- Les coût de fonctionnement de la garderie/cantine restant à la charge des communes du RPI vont être à la hausse pour cette année scolaire 2021/2022 et les suivantes, compte tenu de l'augmentation des energies et services.

5 – 2 : Travaux prévus dans les écoles

- Izenave : déplacement du vidéoprojecteur – achat petit mobilier de rangement.
- Lantenay : mise en place d'une isolation acoustique dans la salle de cantine.
- Outriaz : pas de travaux prévus.

Effectif du RPI pour la rentrée 2022/2023 :

- Lantenay : PS/MS/GS : 27
- Outriaz : 20
- Izenave : 20

5-3 : Réunion à Saint Martin du Fresne le 22 juin 2022 du Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Ain : réforme de la responsabilité des gestionnaires publics

Cette réforme va entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et va concerner les comptables du trésor, les personnels administratifs des collectivités locales oeuvrant dans le domaine des dépenses et recettes.

La liquidation des taxes d'aménagement de la DDT sera assurée par la DGFIP.

Un agent des finances publiques se déplace dans les « Maisons France Services » pour répondre aux questions des administrés. Il convient préalablement de prendre rendez-vous à la MFS d'Hauteville ou de Nantua.

5-4 : MARPA – Conseil d'Administration et Assemblée Générale :

- Conseil d'Administration du 08 juin 2022 au Grand Abergement :

Sous la présidence de Mr Etienne RAVOT les projets 2022 ont été évoqués notamment sur

- l'approvisionnement en « gaz et électricité ».
- modification de logements : actuellement la Marpa dispose de 20 logements T1 et 2 logements T2. Les 2 logements T2 pourraient être modifiés en logement « d'accueil temporaire ».
- augmentation des tarifs au 1^{er} juillet 2022 :

* loyer mensuel T1 qui passe de 989.00 € à 1 039.00 €

* loyer mensuel T2 qui passe de 1 164.85 € à 1 230.40 €

La MARPA note une baisse des effectifs liée au COVID.

- Assemblée générale du 23 juin 2022 à la MARPA de Brénod :

Sous la présidence de Mr Etienne RAVOT, le rapport d'activité pour l'année 2021 est donné. Le taux d'occupation a été de 99.60 % soit 30 jours d'inoccupation sur l'année 2021. La moyenne d'âge est de 88.50 ans.

L'équipe est composée de 6 personnes.

Un certain nombre d'animations ont été réalisées en 2021 (chorale, jeux, gym douce, jardinage, nique nique, théâtre.....).

La MARPA présente un bilan 2021 de 223 956 € et un chiffre d'affaires de 483 794 €. Le résultat net comptable au 31 décembre 2021 est de 1 156.00 € ce qui montre la fragilité de la MARPA malgré un taux d'occupation de 99.60 %.

5-5 Assemblée Générale des communes forestières le 27 juin à Nantua :

Sous la présidence de Monsieur Patrick Chaize Sénateur, le rapport moral et financier est présenté avec un léger bénéfice et un compte courant présentant un excédent de 20000€.

Une table ronde est organisée entre la DDT, fédération de chasse, un représentant des communes forestières et l'ONF ont échangé sur le thème du développement du cerf dans notre département. Le travail de toutes les parties en concertation pour définir le plan de chasse est un impératif pour maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique.

Monsieur Dion responsable des ventes à l'ONF, à présenter la situation actuelle à savoir une augmentation des prix des sapins (48 €/ m3) et des épicéa (63€/ m3) et une baisse du douglas.

La situation sanitaire des peuplements résineux est toujours fragile (45 % des sapins présentent des signe dépérissements).

8– Situation d'avancement des travaux en cours et à venir.

6.1 – Projet « Cœur de village - Aménagement du Hangar communal »

Le projet est en phase de préparation du dépôt de demande de permis de construire.

6.2 – Projet de limitation de vitesse à l'entrée et dans le village :

Diverses solutions sont à l'étude :

- Installation d'un radar pédagogique dans certains lieux : version solaire : 2 193.00 € H.T – version électricité : 1 672.50 € H.T.
- Mise en place à certains points stratégiques de panneaux de signalisation à 30 km/heure
- Mise en place d'une écluse ou d'un rétrécissement.

6.3 – Protection et aménagement devant le panneau d'affichage du four :

- Pose de 4 bornes vertes pour éviter le stationnement des voitures contre le panneau
- Installation d'un panneau affichage PUB
- Une étude de la commission travaux sera nécessaire pour définir un programme.

9 – Questions diverses

9.1 - Une demande d'autorisation nous a été adressée par Mr Patrick JULLIARD pour l'organisation d'un repas festif « des anciens conscrits de Lantenay » samedi 03 septembre 2022

Les membres du Conseil Municipal acceptent la demande sur le site de Challeyriat. « lieu-dit le sapin de la Rippe ». Toutes les mesures de sécurité seront assurées par les demandeurs.

9.2 - Référent « ambroisie » :

Monsieur PERTREUX Anthony est nommé référent.

9.3 – Demande de plusieurs familles de la commune pour une participation financière aux enfants qui fréquentent le centre de loisirs périscolaire de Saint-Martin du Fresne.

La commune donne une réponse défavorable, justifiée par un effort financier important pour assurer le service communal de la « garderie/cantine ».

9-4 – Mission HBA « chats errants » - Campagne de stérilisation

Une première intervention a été réalisée dans les villes et elle va se poursuivre dans les villages.

Monsieur le Maire évoque les foyers potentiels de chats errants sur la commune. Il est constaté qu'il n'y a pas nécessité de faire une campagne de stérilisation sur notre commune.

9-5 – Assemblée générale de l'Entente St Martin du Fresne – Maillat – Combe du Val (ESMCV)

Monsieur JANTET, président a fait un bilan du club sportif.

Le club de Saint-Martin a préféré quitter l'entente GJHB et refaire des équipes de jeunes sachant que beaucoup d'entre eux viennent de la Combe.

Le club a réalisé une bonne saison dans le classement départemental.

100 licenciés sont recensés dans le club.

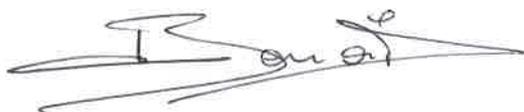
Pour la saison 2022/2023, deux nouveaux entraîneurs viendront remplacer l'arrêt des 2 anciens entraîneurs.

Le bilan financier est stable malgré un déficit de 1 200.00 €. La suppression de 2 manifestations en est certainement la cause.

Monsieur le Maire donne aux membres présents le programme des futures réunions.

La séance a été levée à 21 heures 30.

Le Président de séance,
Monsieur BENOIT Jean-Louis.



Le Secrétaire de séance,
Monsieur MIALON Jean-Pierre



Toutes les délibérations relatives à ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.